MEHUN Mag

N°86
Novembre 2024

Magazine d'Informations Municipales de la ville de Mehun-sur-Yèvre

Travaux - p.10 > 11

Urbanisme - p.12 > 13

Economie - p.15

Vie associative - p.20 > 21

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2025

Jean-Louis SALAK,
Maire de Mehun-sur-Yèvre
et le **Conseil municipal**

invitent tous les Mehunois
à se retrouver à l'occasion
des vœux du nouvel an

Jeudi 30 janvier 2025
à 19h au centre socioculturel
André Malraux

EDITO

Jean-Louis SALAK
Maire

Chères Mehunoises, chers Mehunois,

Vous le savez, les Français ont toujours gardé cet esprit gaulois, ce côté râleur et quelquefois négatif qui fait également notre réputation.

Mehun n'échappe malheureusement pas à la règle, surtout au travers des réseaux sociaux. Qui n'a pas entendu ou lu « *Mehun se meurt ! Il n'y a plus de commerces, plus d'activités...* ».

Et pourtant, il suffit de lire, dans chacun de nos Mehunmag, l'encart « Nos commerces et services » pour se rendre compte que des commerçants et artisans s'installent dans notre ville et dans des domaines très diversifiés.

Nous avons, quasiment, tous les mois des demandes de personnes recherchant des locaux adaptés à leurs besoins professionnels mais hélas ces lieux, en bon état et au loyer acceptable, se font rares.

Nous avons ainsi mis en place une taxe sur les friches commerciales afin d'inciter les propriétaires à effectuer des travaux de rénovation.

Nous avons également instauré une aide à l'installation commerciale de 300€/mois, durant un an, pour des locaux vides depuis plus de six mois.

Nous avons défini un linéaire commercial afin que ces locaux ne se transforment plus en logements et créé une foncière de dynamisation permettant d'en acheter et de les réhabiliter avant de les remettre sur le marché...
C'est là tout le travail mené avec Bourges Plus grâce au dispositif Petites Villes de Demain.

Non, Mehun-sur-Yèvre ne meurt pas, ce sont toutes ces actions et d'autres à venir qui permettront de maintenir les commerces existants, de répondre aux demandes d'installation et de faire en sorte que le dynamisme de notre ville perdure.

Confiant dans la compréhension et la réalisation de tous ces projets, je vous souhaite à toutes et à tous...

Bonnes fêtes de fin d'année !

SOMMAIRE

Edito | 03
Vie municipale | 04-05
Infos municipales | 06-08
Civisme | 09
Travaux | 10-11
Urbanisme | 12-13
Petites Villes de Demain | 14
Economie | 15
Environnement | 16
Social / emploi | 17
Enfance / scolaire | 18
Culture | 19
Vie associative et sportive | 20 - 21
Téléthon | 22
Agenda | 24-25
Le saviez-vous ? | 26
Tribune libre | 27

MehunMag n°86 Novembre 2024
Directrice de la publication : Béatrice Fournier
Rédaction : Béatrice Fournier, Maryse Courveaulle, Léa Poulhès, Philippe Bon
Impression : Concordances Bourges
Crédits Photos : Ville de Mehun-sur-Yèvre, Bourges Plus, Freepik
www.ville-mehun-sur-yevre.fr

21 juin

Fête de la musique

21 juin

Crime au château

28 juin

Inauguration de l'exposition dans le cadre du programme Bourges Contemporain.

2 juillet

Inauguration des travaux de réfection du Centre technique municipal.

5 juillet

Visite de Ninon FRESNEDA, Rosière 2024, à l'EHPAD «Le Rayon de Soleil».

8 juillet > 28 août

Séjour d'été au Centre de Loisirs.

14 juillet

Festivités du 14 juillet : défilé, retraite aux flambeaux, soirée dansante et feu d'artifice.

18 juillet

Inauguration des travaux de la rue Gilbert Demay et du parking du square de l'Encouragement du Dévouement.

11 août

Marché semi-nocturne

11/18/25 août

Les Jardins en Fête

21 août

Tango Bus par le Département et le Bourges Basket.

23 septembre

Réunion publique sur la gestion des déchets alimentaires.

30 septembre

Réunion de lancement des actions pour le Téléthon 2024.

Octobre Rose

Olympique Portugais Mehunois : marche rose au profit de l'association Onco Berry.

Judo Club Mehun : action Taïso Rose au profit de l'association Onco Berry.

Les Marchés de France : distribution de sacs sur le marché du mercredi 23 octobre.

7 octobre

Cérémonie de remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale au personnel, mise à l'honneur des naissances et des retraités.

12 octobre

Concert d'automne de l'Harmonie Municipale de Mehun.

11 novembre

Repas des anciens offert par le CCAS.

11 novembre

Commémoration de l'Armistice

Signature d'une convention avec le SDIS

Jean-Louis SALAK, maire et le capitaine DUCELLIER du SDIS du Cher, ont procédé à la signature **d'une convention de disponibilité pour trois agents municipaux sapeurs-pompiers volontaires.**

La mairie leur permet d'assurer une réponse opérationnelle en cas de besoin d'intervention et leur facilite l'accès aux formations.

PanneauPocket «Ville» et «Associations»

Plus de 1300 utilisateurs sont abonnés au canal d'information municipale de l'application gratuite PanneauPocket. Cet outil permet la diffusion des actualités mehunoises et facilite la communication auprès des administrés.

Un deuxième canal «Associations de Mehun-sur-Yèvre» est également disponible. Il permet aux associations mehunoises de communiquer sur leurs événements (rifles, brocantes, matchs, compétitions...).

Pour être sûr de bien recevoir les informations diffusées sur ces deux canaux, une fois l'application téléchargée, **les utilisateurs doivent cliquer sur les deux cœurs pour s'abonner et activer les notifications.**

Les associations mehunoises peuvent transmettre leurs demandes de diffusion (pour PanneauPocket et les panneaux électroniques) en remplissant les formulaires disponibles sur la plateforme Gallia.

Renseignements : dircom@ville-mehun-sur-yevre.fr

Fermeture définitive du réseau cuivre

La fermeture des lignes «cuivre» approche. **Il est indispensable que chaque client du réseau cuivre souscrive dès maintenant un abonnement au réseau fibre pour continuer à bénéficier des services de téléphonie fixe et d'Internet.**

Il appartient à chaque foyer ou entreprise de se rapprocher de son opérateur pour procéder à ce changement.
Renseignements possibles auprès de la société Berry Fibre Optique :
02 45 45 00 30 - https://berryfibreoptique.fr/

Rentrée artistique

Le Pôle d'Enseignement Artistique accueille cette année 321 élèves, 249 pour les cours de musique et 72 pour ceux d'arts plastiques. La saison 2024/2025 s'annonce riche pour les élèves avec déjà 36 représentations sur la commune et en dehors, ainsi que de multiples expositions programmées jusqu'en juillet 2025.

Ce dynamisme artistique au sein de l'établissement a notamment permis à l'École Municipale de Musique d'être classée par le ministère de la Culture **« Conservatoire à Rayonnement Communal » (CRC)** pour la spécialité musique.

Ce classement témoigne de la qualité de l'enseignement musical proposé, de l'engagement de la commune envers l'épanouissement artistique de chaque élève et marque une étape importante pour l'établissement.

La municipalité félicite l'ensemble du personnel du Pôle d'Enseignement Artistique pour son investissement.

Maison éclusière

Le syndicat du Canal de Berry va débuter les travaux de réhabilitation de la maison éclusière, située à l'entrée des jardins du Duc Jean de Berry, au premier trimestre 2025. Le coût de l'opération s'élève à 405 000€ dont 81 192€ sont pris en charge par la commune.

Le mobilier communal qui y sera installé est en cours d'acquisition.

Bassin nautique d'apprentissage

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en début d'année pour la réhabilitation du bassin nautique d'apprentissage, réhabilitation dont l'objectif prioritaire est l'apprentissage de la natation chez les écoliers et les collégiens durant le temps scolaire. Un projet a été retenu pour lequel des demandes de subventions sont en cours.

Coût prévisionnel : 1 518 840,60 €

Vue 3D de l'aspect extérieur du projet

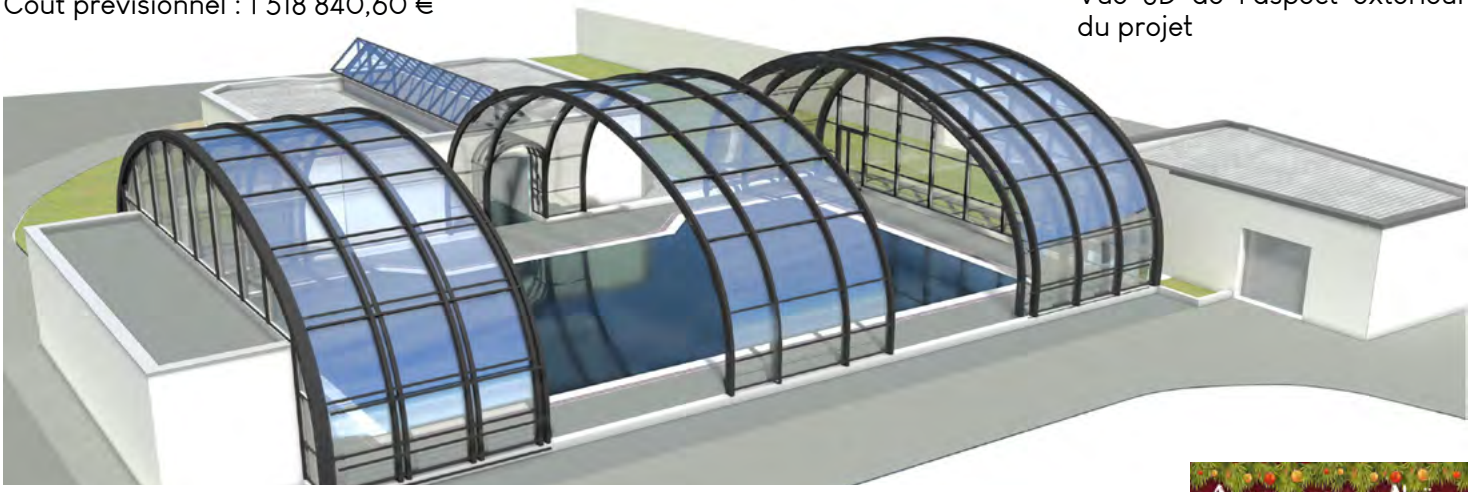

Calendrier de l'Avent des commerçants

Du 1er au 24 décembre, une ou plusieurs offres seront proposées chaque jour par l'un des 31 commerces mehunois participants.

Rendez-vous sur la plateforme «Les commerces de Mehun» pour en connaître la liste complète. Les offres du jour seront annoncées chaque matin, sur la page Facebook de la mairie.

www.commerces-mehun.fr

Nouveaux commerces et services

- **BOULANGERIE ALI BABA**
  37 rue Émile Zola
  06 65 02 58 52 - khlifielhedi@gmail.com

- **C'EST BON DÉLIRE**
  1 rue Agnès Sorel
  Shop CBD
  07 75 23 28 50 - adelaide.raboisson@gmail.com

- **L'ATEMPOREL**
  102 bis rue Magloire Faiteau
  Massages bien-être et soins énergétiques.
  07 78 44 48 84 - charlene.roullier@hotmail.com

- **LES RÉNOVATEURS MEHUNOIS**
  7 rue George Sand
  Rénovation de salles de bains, cuisines, menuiseries d'intérieur et d'extérieur.
  07 44 85 41 43 - 07 44 95 42 49
  lesrenovateursmehunois@gmail.com

- **MAM FÉES DES MERVEILLES**
  1 avenue du Général de Gaulle
  Maison d'assistantes maternelles
  07 50 94 92 91 - mamfdm@gmail.com

- **OMORFIA ESTHÉTIQUE EXPERT DU REGARD**
  118 rue Jeanne d'Arc
  Tatouage semi-permanent sourcils et lèvres, browlift, lashlift...
  06 04 14 17 50 - omorfia.esthetique@gmail.com

- **PISCINES IBIZA BOURGES**
  Zone du Paradis
  Vente et pose de piscines et spas
  06 03 66 13 96 – 06 25 25 49 19
  bourges@piscines-ibiza.fr

- **ERRATUM : LETHEUX ELECTRICITÉ**
  07 67 19 52 51

Numéros utiles

Mairie
7 place Jean Manceau
02 48 57 30 25
accueil@ville-mehun-sur-yevre.fr
sitecontact@ville-mehun-sur-yevre.fr

France Services
3 rue Catherine Pâteux
18500 Mehun-sur-Yèvre
02 48 23 76 98
mehun-sur-yevre@france-services.gouv.fr

CCAS
Place Jean Manceau
02 48 57 06 16
ccas@ville-mehun-sur-yevre.fr

Bourges Plus
23-31 Boulevard Maréchal Foch, 18000 Bourges
02 48 48 58 58

Service Environnement de Bourges Plus (collecte des déchets/déchetterie…)
0 800 897 730
service.environnement@agglo-bourgesplus.fr

Service Eau et Assainissement de Bourges Plus
0 800 897 730
Service clientèle,
CS 20311 18023 Bourges Cedex
service.clientele@agglo-bourgesplus.fr

Transports AggloBus
02 48 27 99 99
info@agglobus.com

ENEDIS (Appel dépannage)
0 972 675 018
www.enedis.fr/panne-et-interruption

Berry Fibre Optique
39 avenue Jean Jaurès
18100 Vierzon
02 45 45 00 30
www.berryfibreoptique.fr

Conciliateur de Justice
Christian Thévenin
07 53 86 54 44
cthevenin.conciliateurdejustice@gmail.com

Accès au droit
Florence Feraud
02 48 68 33 83 / 06 85 42 95 14
cdad@cdad18.fr

Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Cher (ALEC18)
02 48 69 71 90
11 rue Maurice Roy, 18000 Bourges
contact@alec18.fr

Maison de l'habitat
0 800 732 140
4 cours Avaricum,18000 Bourges
habitat@agglo-bourgesplus.fr

Résoudre un litige avec un service de Bourges Plus

Le médiateur de l'agglomération joue un rôle essentiel dans la résolution des litiges entre les usagers et les services de Bourges Plus. Il agit de manière confidentielle et impartiale en étudiant chaque demande avec neutralité et qualification. Son intervention peut éviter des procédures longues et aboutir à des solutions équilibrées.
L'accès au médiateur est gratuit. Avant d'y faire appel, l'usager doit avoir épuisé toutes les voies de recours auprès du service concerné. Le médiateur intervient en dernier avant la procédure judiciaire lorsque l'usager n'a pas obtenu satisfaction ou que sa demande est restée sans réponse.

Comment saisir le médiateur ?
Prise de rendez-vous avec le correspondant local du médiateur, Christian GATTEFIN, par téléphone :
02 48 57 30 25

Covoiturage

Pour faciliter les déplacements domicile/travail au sein de l'agglomération, le syndicat de transport Agglobus a mis en place l'application «Covoit'» en partenariat avec l'opérateur spécialisé Karos. Tous les renseignements sont à retrouver sur le site internet :
www.agglobus.com/services/covoit-par-agglobus.

À Mehun-sur-Yèvre, les usagers de ce service peuvent utiliser l'aire de stationnement dédiée au covoiturage accessible sur le parking du centre commercial Carrefour Market.

Des équipements pour les cyclistes

En partenariat avec AggloBus, Bourges Plus a mis en place un abri à vélo sécurisé à la gare de Mehun-sur-Yèvre. Dès la mise en service, l'accès sera gratuit pour tous :

- pour les occasionnels : sur inscription par internet pour un accès limité à 24h
- pour les utilisateurs réguliers : retrait d'un badge à l'Espace Nation d'Agglobus.

Une station de réparation de vélo est également à disposition à proximité de cet abri.

Stationnement

Faire preuve de civisme en respectant les règles en matière de stationnement, c'est important pour assurer la sécurité de tous et faciliter le partage de l'espace urbain.

Chacun doit être conscient que le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs représente un danger pour les piétons obligés d'emprunter la bande de roulement destinée aux voitures.

Ainsi, la municipalité a mis en place, notamment dans le centre-ville et aux abords des écoles, des mesures pour organiser le stationnement :

- des emplacements sont délimités au sol. Le stationnement n'est alors autorisé qu'à l'intérieur des tracés.
- une « zone bleue » a été instituée dans le but de faciliter l'accès aux commerces et éviter le stationnement permanent de « voitures tampons ».

Ce que dit le code de la route :

L'article R417-10 du code de la route, relatif aux règles de stationnement, définit ce qui est considéré comme un stationnement gênant et donc interdit, ainsi que les pénalités encourues en cas de non-respect de cette réglementation.
Est considéré comme **gênant, voire très gênant**, le stationnement sur : une place handicapée, un passage piétons, un trottoir, une intersection, un emplacement réservé aux livraisons.

Si vous stationnez votre véhicule sur un trottoir, un passage piéton, en amont d'un passage piéton sur une distance de 5 mètres ou sur une place handicapée, le montant de la contravention s'élèvera à 135€.

De même le stationnement d'un véhicule en dehors des emplacements délimités au sol, peut être sanctionné par une contravention d'un montant de 35€ quelque soit la durée.

Vigilance face aux cambriolages

La brigade de gendarmerie de Mehun-sur-Yèvre a constaté de nombreux cambriolages dans des résidences principales en l'absence de leurs occupants, y compris en dehors des périodes de vacances scolaires.

Il est important de rester vigilant face à ce risque, pour soi et pour son voisinage.

En cas de comportement suspect, il est recommandé de contacter le 17.

Lorsque qu'une propriété est équipée d'un système de surveillance, son bon fonctionnement doit être vérifié régulièrement (batterie, orientation, propreté des capteurs et des caméras...) pour qu'il puisse être utilisé comme preuve par la gendarmerie en cas d'intrusion.

Respect du voisinage

L'absence ou le mauvais entretien des espaces verts et les nuisances sonores sont souvent sources de mauvaise entente entre voisins.

Pour rappel :

- **tout propriétaire est obligé d'entretenir son terrain.**
- les arbres et haies ne peuvent dépasser les 2 mètres de haut s'ils sont plantés à moins de 2 mètres de la limite de votre terrain. Si l'arbre a une hauteur inférieure ou égale à 2 mètres, une distance de 0,5 mètre avec la limite de propriété doit être respectée.
- la coupe des branches d'arbres, arbustes et arbrisseaux qui avancent sur le terrain d'un voisin relève de la responsabilité du propriétaire. Ce dernier peut-être contraint de les couper.
- les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore (emploi de tondeuse à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, etc....) ne sont autorisés que :
    - de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi
    - de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi
    - de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

En cas de litige entre voisins, il est primordial d'ouvrir le dialogue. Si les deux parties ne parviennent pas à s'entendre, il est possible de faire appel gratuitement au conciliateur de justice pour aider à la résolution du problème.

Le conciliateur de justice reçoit sur rendez-vous à l'espace Maurice Genevoix :

- tél. : 07 53 86 54 44
- cthevenin.conciliateurdejustice@gmail.com

Incivilités et dégradations

Plus de la moitié des photos exposée dans les jardins du Duc Jean de Berry, dans le cadre du concours annuel, a été dégradée et n'est malheureusement plus en état d'être exposée. La commune déplore de telles incivilités ne respectant pas l'investissement des participants et de la collectivité.

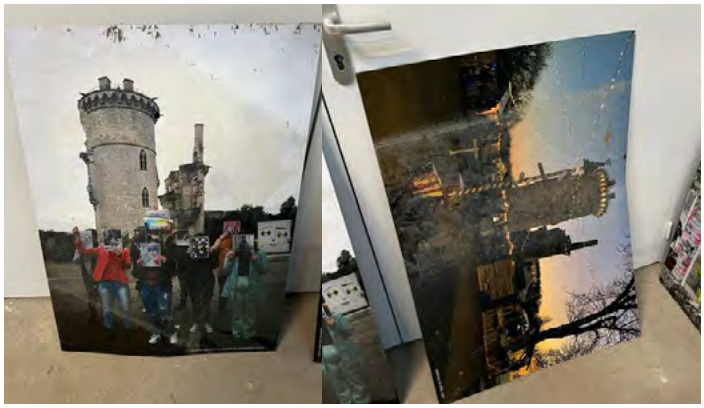

Travaux dans les écoles

Durant les vacances d'été et d'automne, les agents des services techniques ont réalisé de multiples travaux de rénovation dans les écoles maternelles et élémentaires afin de maintenir des espaces de travail agréables pour les enfants et le personnel enseignant :

- peinture et remplacement du mobilier dans des salles de classe à l'école du Château
- remise en peinture des fenêtres, de la maisonnette et des bancs de la cour de l'école du Centre
- rénovation du chalet de la cour et mise en place de rideaux occultants à l'école Jules Ferry
- ajout d'étagères et peinture des bancs au groupe scolaire Marcel Pagnol...

Éclairage LED au canoë-kayak

Les spots d'éclairage du parcours de canoë-kayak ont été remplacés par un dispositif LED qui réduira la facture énergétique et améliorera la qualité de l'éclairage pour les pratiquants de cette discipline.

Coût de l'opération financée par la ville : 4 157€

Pose de ralentisseurs

Fréquemment, des excès de vitesse et des automobilistes circulant à contre sens sont signalés dans la rue Émile Zola.

Pour la sécuriser et répondre à la demande des familles des élèves du Pôle d'Enseignement Artistiques et aux usagers de la bibliothèque, des ralentisseurs ont été installés.
Ils permettront également de faciliter la sortie des véhicules stationnés sur le parking situé face à la bibliothèque.

Pour rappel, la circulation dans la rue Émile Zola est limitée à 30km/h et est à sens unique. Il est possible de l'emprunter uniquement depuis la place Jean Manceau jusqu'à la rue Henri Boulard.

Dans le sens inverse, les usagers venant de la rue Henri Boulard sont dans l'obligation de tourner à droite sur la rue Charles VII.

Coût de l'opération financée par la ville : 7 152€

Travaux zone du Paradis

Bourges Plus a réalisé des travaux de réfection de la rue des Terres Rouges et de la rue du Paradis.

Réfection du patrimoine historique

Dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine historique de la ville, la toiture de la collégiale Notre-Dame a été révisée suite aux dégradations causées par la tempête de juin 2023. Le coût des réparations (49 759€) est pris en charge par les assurances.

Des travaux auront également lieu sur la Porte de l'Horloge. En effet, sa toiture composée de bardeaux de bois nécessite une révision profonde des noues découlement des eaux.
Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 40% par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Coût total de l'opération : 67 174€

Rue Camille Méraut

Le projet de sécurisation, d'aménagement paysager, d'accessibilité et de réfection de la voie a été présenté par le maire lors d'une réunion d'information aux riverains le 14 octobre dernier.

Ces travaux interviendront après que Bourges Plus ait procédé à l'installation d'une canalisation d'eau potable au premier trimestre 2025, pour raccorder le château d'eau du Champ de Foire à celui du Pont de la Plante.

Coût prévisionnel des travaux : 507 000€

Réfection du Chemin Blanc

Des travaux de renouvellement de la couche de roulement de la chaussée du Chemin Blanc auront lieu au premier semestre 2025.
Le procédé utilisé est celui appelé communément de « gravillonnage ». Il consiste à répandre une ou plusieurs couches de liant recouvertes de gravillons qui viennent alors se coller à la chaussée.
Ce procédé permet d'assurer l'étanchéité de la chaussée, de restituer l'adhérence, d'évacuer l'eau tout en présentant des avantages économiques et environnementaux certains.

Bien que compactés lors des travaux, les gravillons terminent leur mise en place sous l'effet du passage des véhicules. Il existe toujours un rejet de gravillons en excédent durant les trois ou quatre jours suivant l'application de l'enduit.

Pendant cette période, une circulation avec une vitesse inadaptée peut engendrer des risques de perte de contrôle du véhicule ou des bris de glace lors des croisements. Les usagers de la route doivent donc respecter la signalisation temporaire mise en place, notamment la limitation de vitesse.

Ensuite, une opération d'aspiration et de balayage des gravillons excédentaires, rejetés sur les bords de chaussée lors du passage des véhicules, sera effectuée.

Un revêtement gravillonné est, par nature, plus bruyant qu'un revêtement de type « enrobé ». La mairie recherche une réduction maximale de ces nuisances sonores en employant des gravillons de plus petite taille, dans la mesure du possible.

Répandage du liant

Compactage

Plan Local d'Urbanisme

Le 27 juin 2024, le Conseil communautaire de Bourges Plus a approuvé la modification du PLU de la commune de Mehun-sur-Yèvre.

Cela a permis d'adapter ce document stratégique aux évolutions réglementaires (normes de construction, évolutions socio-économiques, climatiques...) et aux projets de développement communal, de répondre au besoin de logements sociaux, de protection du commerce du centre-ville et du patrimoine vert.

L'accélération des mesures visant à la réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles a également conduit à un réexamen des secteurs de développement urbain.

C'est pourquoi, plusieurs secteurs d'extension urbaine identifiés dans le PLU ont fait l'objet d'une révision pour répondre aux enjeux actuels :

- **prioriser les zones à urbaniser** en fonction de la maîtrise foncière des terrains, des conditions de desserte par les réseaux, de la faible valeur agronomique, écologique ou paysagère des sites
- **dimensionner les zones à urbaniser** par rapport aux besoins en logements de la commune
- **adapter la taille des terrains à urbaniser** pour un aménagement plus économe de l'espace.

En complément des modifications des secteurs à urbaniser (1AU et 2AU), le PLU évolue pour **protéger le commerce de proximité dans le centre-ville avec la création de linéaires commerciaux.**

Ainsi, **des locaux, situés dans les zones commerçantes prioritaires à protéger, ne pourront plus changer de destination.**

Cette mesure s'accompagne de la **mise en place d'un droit de préemption urbain commercial au profit de la commune et l'institution d'une taxe sur les locaux commerciaux vacants.**

Le PLU intègre également certains éléments de la trame verte suite à l'étude réalisée par Bourges Plus permettant d'identifier le patrimoine vert de la commune.

Il s'agit d'en assurer sa préservation voire d'inciter à la création de nouveaux espaces écologiques notamment dans le cadre d'**Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**.

Enfin, le règlement écrit est actualisé et adapté aux nouvelles dispositions réglementaires et aux nouveaux modes de construction intervenus depuis 2010 touchant :

- la destination des constructions et usage des sols dans les zones U
- la redéfinition des conditions d'accès aux parcelles et la largeur des voies
- l'implantation et la volumétrie des constructions
- l'aspect extérieur des constructions et des clôtures (allégement des dispositions générales.)
- l'aménagement des espaces extérieurs.

Renseignements :
Service urbanisme : 02 48 57 06 14
urbanisme@ville-mehun-sur-yevre.fr
Consultez le plan sur :
www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Démarches et déclarations d'urbanisme

Tous les travaux ayant pour finalité de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation au titre de l'urbanisme.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Le permis de construire est exigé pour :

- les constructions de plus de 40m² de surface de plancher, ou la création d'un niveau supplémentaire à l'intérieur d'un bâtiment créant une surface d'habitation de plus de 40m²
- le changement de destination d'un bâtiment
- la modification du volume de l'habitation.

La déclaration préalable est nécessaire dans le cas de modifications ou de petites constructions :

- création d'une construction nouvelle d'une surface de plancher supérieure à 5m² et inférieure à 40m² si accolée à l'habitation ou de 5m² à 20m² si non accolée
- modification de l'aspect extérieur d'une habitation (ouvertures, pose de fenêtres de toit)
- changement de destination d'un immeuble (ex. : transformation d'un local professionnel en habitation)
- aménagement de combles si la surface de plancher est supérieure à 10m²
- pose d'une clôture.

Fiabilisation des bases fiscales

La fiabilisation des valeurs locatives des propriétés bâties est un des enjeux de la Direction Générale des Finances Publiques qui assure, en matière de fiscalité directe locale, le recensement, la mise à jour et l'actualisation des bases d'imposition.

Ainsi, pour répondre à la préoccupation de la commune, un accord de partenariat a été signé pour l'engagement d'une démarche d'actualisation des bases fiscales.

Le contrôle des situations fiscales étant de la compétence exclusive de l'administration fiscale, c'est elle qui procédera, dans le cadre de l'opération de vérification sélective de locaux, à l'envoi des demandes de déclarations auprès des propriétaires.

Fiscalité : déclaration au service des impôts

Toute nouvelle construction augmente la valeur du logement et doit donc être déclarée au service de la DDFIP du Cher. C'est aussi le cas pour les piscines, garages, vérandas, pièces supplémentaires, abris de jardin, etc...

Les transformations d'un bâtiment existant sont également à déclarer si elles portent sur une opération de :

- surélévation
- démolition partielle ou totale
- division d'un bâtiment en appartements
- réunion de plusieurs appartements en un seul logement
- transformation d'une dépendance en pièce d'habitation ou d'agrandissement.

Les informations transmises permettront la mise à jour de l'évaluation du bien en matière d'impôts locaux ainsi que le bénéfice éventuel d'une exonération.

Depuis le 1er septembre 2022, pour toute demande d'urbanisme déposée, une déclaration doit être effectuée par le pétitionnaire auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivants l'achèvement des travaux.

Cette déclaration doit être faite en ligne sur l'espace sécurisé www.impots.gouv.fr, via le service « Biens Immobiliers ».

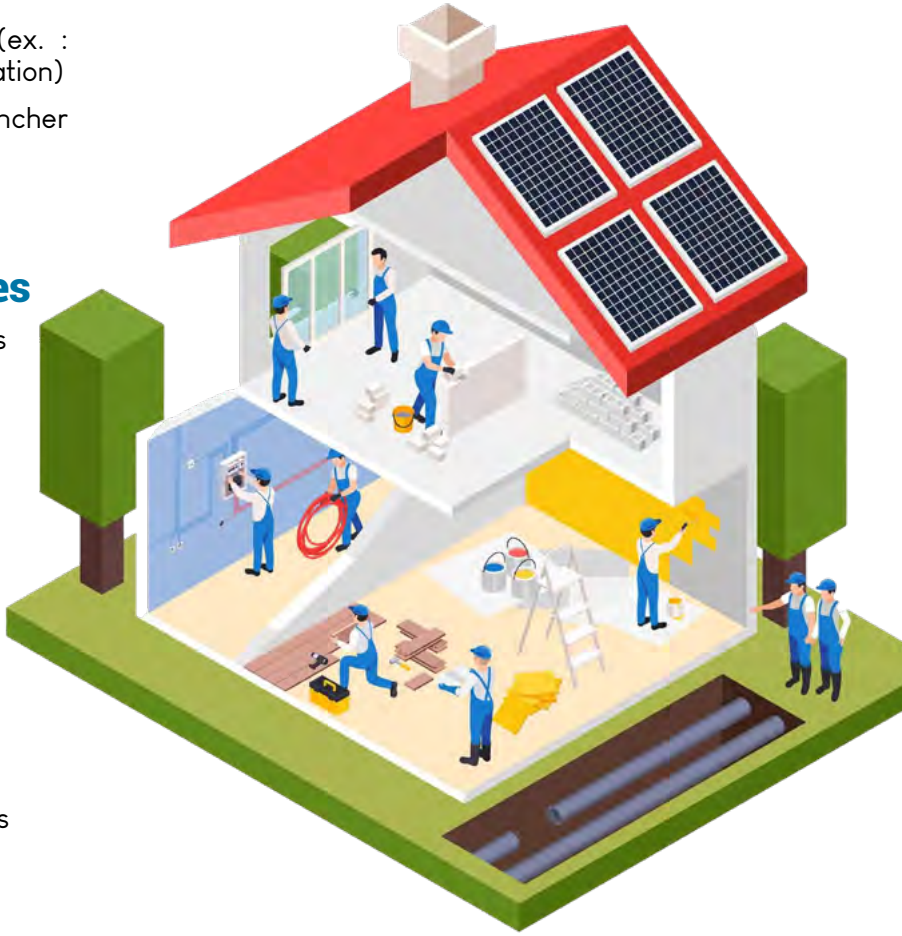

Les actions

Un an et demi après la signature de la convention Petites Villes de Demain et le lancement des actions de redynamisation du centre-ville, les premiers effets se font déjà ressentir :

- réduction de la vacance commerciale et des logements
- accroissement de la fréquentation touristique.

Deux opérations majeures sont terminées :

- développement du camping municipal : réaménagement de l'accueil, labellisation de la structure en « Accueil Vélo », plantation des haies entre les emplacements pour favoriser la discrétion et la biodiversité sur le site, création des logements insolites pour l'accueil notamment des cyclotouristes.
- étude du quartier du Gué Marin ayant pour objectif de donner des orientations d'aménagements pour la redynamisation de ce quartier.

Pour s'adapter aux besoins et saisir les opportunités émergentes, un avenant à la convention a été voté, visant à intégrer de nouvelles actions :

- création d'une charte sur les devantures commerciales
- installation d'un commerce éphémère
- mise en place d'un dispositif d'aide à la rénovation de façade
- valorisation du château-musée Charles VII
- insertion de la culture et de l'art dans l'espace public dans la perspective de Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028
- intégration de la nature en ville : accroître la végétalisation du centre-ville, créer des îlots de fraîcheur et conforter les trames vertes, bleues et noires.

L'ensemble du programme est à consulter sur le site internet de la ville. Plus d'informations auprès du chef de projet «Petites Villes de Demain» : yann.sorin@agglo-bourgesplus.fr

Charte sur les devantures commerciales

Une charte sur les devantures commerciales, artisanales et les enseignes a été adoptée. Il s'agit d'un guide des bonnes pratiques qui s'adresse aux commerçants et artisans qui souhaitent rénover leurs devantures.

Cet outil, au service de la stratégie de redynamisation du centre-ville, vient en complément du dispositif d'aide à la rénovation de façade et n'a pas vocation à supplanter ceux déjà existants (PLU, RLPI, etc.).

À partir du 1er janvier 2025, cette charte sera disponible sur le site internet de la ville, rubrique « Petites Villes de Demain ».

Aide à la rénovation de façade

La ville de Mehun-sur-Yèvre accompagne financièrement les propriétaires, copropriétaires ou titulaires de baux commerciaux pour les opérations de ravalement de façade, à compter du 1er janvier 2025.

Ce dispositif permet de lutter contre la vacance des logements, d'accroître l'attractivité du centre-ville historique et d'améliorer le cadre de vie des habitants. L'aide financière apportée conjointement par la ville de Mehun et Bourges Plus peut atteindre 50% du montant du coût global des travaux (25% alloués par la ville et 25% alloués par Bourges Plus) dans la limite d'un plafond de 10 000€.

Une fois l'autorisation d'urbanisme délivrée, la demande d'aide doit être effectuée avant le démarrage des travaux, auprès de Bourges Plus par courrier ou par voie dématérialisée. Le règlement d'application détaillé (adresses concernées, nature des travaux éligibles, modalités d'attribution...) est à consulter sur le site internet de la ville, dans la rubrique « Petites Villes de Demain ».

Renseignements :
Yann SORIN, Chef de projet « Petites Villes de Demain » et Yann LE GALCHER, responsable « Cœurs de ville » : 02 48 57 83 35

Enquête mobilité

Une concertation a été réalisée du 10 juillet au 31 août pour connaître les attentes globales des Mehunois en matière de déplacements cyclables, piétons et routiers dans la ville. Les réponses des 142 participants seront utilisées pour l'élaboration d'une étude sur la mobilité dans Mehun-sur-Yèvre, confiée à la société Inddigo.

Les résultats de l'enquête sont à consulter sur le site internet de la ville, rubrique :
« Petites Villes de Demain > mobilité ».

Coût de l'étude : 19 200€

Ville : 3 840 €
Agence Nationale de la Cohésion des Territoires : 15 360 €

Aide aux entreprises en matière d'investissement immobilier

Le conseil communautaire, dans sa séance du 27 juin 2024, a approuvé l'action d'**aides aux entreprises en matière d'investissement immobilier sur le territoire de Bourges Plus** pour :

- les travaux importants de développement et de pérennisation de l'activité des TPE/PME
- le développement et l'amélioration de l'hôtellerie traditionnelle
- l'acquisition de locaux commerciaux, leur mise aux normes et leur amélioration qualitative en conformité avec les standards actuels.

Bourges Plus entend ainsi favoriser :

- le maintien et la création d'emplois
- la création d'activités non présentes sur le territoire
- le développement des entreprises installées
- le développement des filières d'excellence
- la réutilisation des friches immobilières par leur réhabilitation
- le renforcement de l'attractivité du territoire et du tourisme
- le soutien à la transition environnementale.

Pour prétendre à cette aide, des règles spécifiques s'appliquent à chaque type d'entreprise et de projet. Le règlement détaillé est disponible sur le site internet de la ville, rubrique « Au quotidien > Économie ».

Les porteurs de projet souhaitant bénéficier de ce dispositif doivent transmettre leur dossier avant tout démarrage de l'opération :

- par courrier à : Communauté d'Agglomération de Bourges Plus – Direction du Développement Économique – 23-31 boulevard Foch – CS20321 – 18023 Bourges Cedex
- sur place au Centre d'affaires – 6 rue Maurice Roy à Bourges.

Renseignements :

Laurent EYQUARD - Manager de commerces
laurent.eyquard@agglo-bourgesplus.fr
02 46 08 10 65

Aide à l'implantation des artisans d'art

VILLE ET MÉTIERS D'ART

Afin de favoriser l'accueil de nouveaux artisans d'art sur la commune, dans le cadre du label « Ville et Métiers d'Art », la municipalité accorde à ceux qui souhaitent s'installer à Mehun-sur-Yèvre une aide financière de 4 500€ sous conditions.

Lors du conseil municipal du 26 septembre 2024, cette aide a été octroyée à Emilie CHAILLOU, artisane céramiste-potière. Ses créations sont à découvrir sur sa page Instagram « Chiche Céramique ». Renseignements : ceramiqueschiche@gmail.com

Café de l'Horloge

Suite à la publication d'un appel à candidature pour la mise en location-gérance du Café de l'Horloge, les repreneurs de l'établissement ont été choisis.

Des travaux de remise en état ont été réalisés pour l'ouverture prévue au début du mois de février.

Label «Villes et Villages Fleuris»

La ville conserve son classement «2 Fleurs» au Palmarès du Label des Villes et Villages Fleuris. Malgré un effectif plus restreint du personnel, des contraintes écologiques et économiques, la conservation de ce label démontre le savoir-faire et l'engagement des agents en charge de l'entretien des espaces verts et de la voirie.

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Gestion des déchets alimentaires

Aujourd'hui, les déchets alimentaires sont collectés dans le bac gris des ordures ménagères pour être incinérés : **« c'est du gâchis » et ce ne sera plus possible à compter du 1er janvier 2025 !**

La directive européenne sur les déchets et la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) imposent aux collectivités territoriales de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers. Cette gestion est une compétence de Bourges Plus.
Ainsi, les foyers disposant d'un jardin devront mettre en place le compostage. À cet effet, des composteurs seront distribués, gratuitement, à l'issue de la formation obligatoire, sur inscription :

- par téléphone auprès du secrétariat de la mairie : 02 48 57 06 10
- par mail : service.environnement@agglo-bourgesplus.fr
- ou via ce QR Code >

Pour les habitants de la commune résidant dans des habitats collectifs ou ne disposant pas d'un espace extérieur, une collecte, en points d'apport volontaire des déchets alimentaires, sera instaurée.

Dès le 1er janvier 2025, la collecte des bacs jaunes et gris se fera toutes les deux semaines. Un nouveau calendrier des jours de collecte sera distribué.

Solarisation des bâtiments publics

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui prévoit notamment le développement des énergies renouvelables, la commune a décidé de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), initié par Bourges Plus, pour accélérer le déploiement d'unités de production photovoltaïque, sur le patrimoine public du territoire.

Concrètement, cet appel vise à sélectionner un ou plusieurs développeurs de projets photovoltaïques auxquels seront délivrées des Conventions d'Occupation Temporaire des infrastructures communales.

Le conseil municipal, dans sa séance du 26 septembre 2024, a validé la liste des sites :
- gymnases Pierre de Coubertin et Maurice Herzog
- école Marcel Pagnol
- tribune du stade André Poitrenaux
- couverture du terrain de pétanque.

Bornes de collecte des textiles

Des bornes à textiles ont été mises en place à la déchetterie de Mehun-sur-Yèvre. Elles viennent en remplacement de celles que l'association Agir a retirées, fin juillet, dans différents endroits de la ville.

Horaires de la déchetterie

Du 1er novembre au 31 mars :	matin	après-midi
mardi mercredi vendredi samedi	9h/12h	13h30/17h15
Fermée les lundi, jeudi et dimanche.		

Les informations relatives aux déchetteries de l'agglomération, points d'apport volontaire, consignes de tri et jours de collecte sont à retrouver sur l'application «MonServiceDéchets».

Renseignements :
Service environnement de Bourges Plus.
0 800 897 730
service.environnement@agglo-bourgesplus.fr

Don au CCAS

Le Centre Communal d'Action Social de Mehun-sur-Yèvre est l'institution locale de l'action sociale par excellence. Il agit quotidiennement auprès des seniors, des personnes fragiles ou isolées au travers de ses différents services : aide et accompagnement à domicile, portage de repas, accompagnement et transport, animation, épicerie sociale et solidaire...
Faire un don au CCAS est un moyen d'agir concrètement pour soutenir les personnes fragiles ou en difficultés au plus près de chez soi.
En vertu de l'article 200 du code général des impôts, le CCAS est reconnu comme « organisme d'intérêt général ayant un caractère (...) social », ainsi, les donateurs peuvent bénéficier de déductions fiscales :

- particuliers : le don ouvre droit au donateur à une réduction d'impôt de 66% de son montant dans une limite globale de 20% du revenu imposable.
- entreprises : les dons effectués au CCAS, en espèces ou en nature, sont déductibles des impôts sur les bénéfices des entreprises (mécénat social) à hauteur de 60% du montant des versements.

Pour faire un don, il suffit d'envoyer un chèque du montant de son choix, à l'ordre du Trésor Public à l'adresse suivante : CCAS de Mehun-sur-Yèvre, place Jean Manceau, 18500 Mehun-sur-Yèvre.

Visite de l'entreprise Gattefin

Le 25 septembre, la mission locale - antenne de Mehun et le service emploi ont organisé une visite des établissements Gattefin en amont du Forum de l'Industrie de Bourges.
Cinq personnes ont ainsi pu découvrir le fonctionnement d'une entreprise, l'environnement de travail et échanger avec les professionnels sur les différents métiers présents, les formations et qualifications nécessaires.

Elections syndicales TPE 2024

Du 25 novembre au 9 décembre 2024, les salariés des TPE (très petites entreprises de moins de 11 salariés) et des particuliers employeurs seront appelés à voter pour l'organisation syndicale qui les représentera durant les quatre prochaines années.

Plus d'informations :
https://election-tpe.travail.gouv.fr

Réalisation de jardinières par les jeunes du CEJ

Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) s'adresse aux jeunes qui ne sont pas étudiants, qui ne suivent pas de formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable, âgés de 16 à 25 ans révolus, ou 29 ans révolus s'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Ce contrat leur propose un accompagnement individuel et intensif, dans un cadre exigeant, avec un objectif d'entrée rapide et durable dans l'emploi.
Dans le cadre de ce dispositif, la mission locale - antenne de Mehun a initié un projet de création de jardinières écologiques composées de plantes comestibles et durables, avec le soutien de Monsieur Frédéric THÉLINGE, animateur «nature». Les neuf jeunes ont fabriqué ces jardinières grâce à des palettes fournies gracieusement par l'entreprise DS Smith avec l'appui de l'association « La régie de quartier » de Bourges. Elles sont installées devant l'entrée du service emploi et de la mission locale.

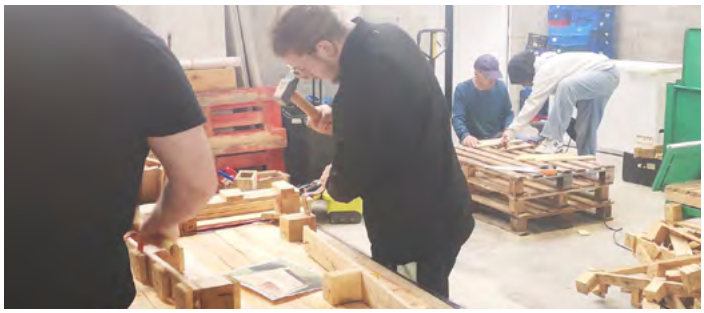

Fond d'Aide Alimentaire Durable

Le FAAD est un projet de trois ans permettant de faciliter l'accès des bénéficiaires de l'épicerie sociale et solidaire de Mehun à des produits non transformés, locaux, bio ou issus de cultures raisonnées : pommes de terre de St-Denis-de-Palin, œufs de la Chapelle-St-Ursin, légumes produits dans Les Jardins Bio de l'Entraide Berruyère à Vasselay...
Ce fond encourage les bénéficiaires de l'épicerie à recourir à une alimentation plus saine et moins coûteuse en optant pour le « fait maison».

Grâce à la plateforme SOLAAL du Centre-Val de Loire, les producteurs qui le souhaitent peuvent s'inscrire pour proposer leur surproduction de fruits et légumes et la réalisation des glanages. Une opération a d'ailleurs eu lieu en octobre, durant laquelle les bénévoles de l'épicerie et deux jeunes du CEJ ont récolté des pommes chez un producteur du département. Ces fruits leur ont été distribués ainsi qu'aux enfants du Centre de Loisirs.

Rentrée scolaire 2024/2025

Les établissements scolaires de la ville accueillent cette année 475 élèves en classes primaires : 161 dans les écoles maternelles Centre, Jules Ferry et Marcel Pagnol, 314 dans les écoles élémentaires Château, Charmilles et Marcel Pagnol.
302 enfants sont inscrits au service d'accueil périscolaire. Les thèmes des activités programmées dans chaque lieu d'accueil sont :

- « ***Art du spectacle vivant*** » à l'accueil de Marcel Pagnol
- « ***Développer la créativité autour du sport et de la culture*** » à l'accueil de Jules Ferry et des Charmilles
- « ***Aventures animées : Héros imaginaires*** » à l'accueil du Centre et du Château

À noter également, 406 enfants sont inscrits au service de restauration scolaire et 169 au service de transport scolaire.
Ces chiffres en hausse témoignent du dynamisme des équipes qui proposent des activités intéressantes et un encadrement de qualité.

Prévention vélo

Les agents de la Police Municipale ont mené une action de sensibilisation auprès des élèves du collège Irène Joliot-Curie qui s'y rendent à vélo. Ils ont contrôlé leurs vélos et leurs équipements de sécurité : freins, catadioptres, éclairage, état des pneus, casque...

Douze élèves ont été sensibilisés et ont reçu un compte rendu des éléments à corriger ainsi que des flyers rappelant les règles de circulation pour leur assurer une meilleure sécurité à vélo. Seule une élève répondait à l'ensemble des obligations et recommandations !!

Deux élèves, arrivés en trottinettes électriques alors qu'ils n'avaient pas l'âge minimum requis, ont également eu un rappel de la réglementation : **l'usage des engins de déplacements personnels motorisés (trottinettes, gyropodes...) est interdit aux moins de 14 ans.**

Il est indispensable que les familles s'assurent de l'état général des équipements de déplacements mis à disposition des enfants et de la réglementation en vigueur pour garantir leur sécurité. D'autres contrôles seront effectués...

Vacances d'automne

Le séjour d'automne, au Centre de Loisirs municipal, était placé sous le thème de la prévention des risques. Les intervenants se sont succédés du 21 au 31 octobre pour sensibiliser les enfants sur les différents risques qui peuvent les entourer au quotidien, les moyens de les éviter et les comportements à adopter lorsqu'ils doivent y faire face.

Ils ont pu visiter le centre de secours de Mehun, rencontrer des gendarmes, échanger avec le chargé de prévention des services de la mairie, s'informer sur les risques d'Internet, des réseaux sociaux en abordant quelques principes de cyber-sécurité, apprendre les gestes de premiers secours, repérer les dangers domestiques grâce à des bénévoles de la Maïf...

Pour les plus jeunes, les activités se sont transformées en challenge autour d'une mascotte «Risquetout» qu'ils pouvaient soigner après avoir compris comment lui éviter de se blesser.

Tous ont également pu s'amuser autour de jeux et d'activités sur le thème d'Halloween.

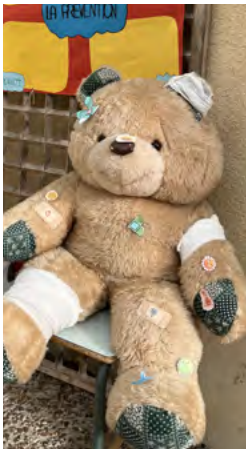

Concert Téléthon

L'Harmonie de Mehun organise son traditionnel concert au profit du Téléthon **le samedi 7 décembre à 20h au centre socioculturel André Malraux**. L'Orchestre Cadet et la chorale Voca'song du PEA participeront à cette soirée. Les musiciens mehunois recevront l'Harmonie de Beaugency.
Entrée libre, buvette.

Audition de Noël

Les élèves des classes d'Éveil musical, de Formation musicale 1ère, 2ème et 3ème année ainsi que la Chorale enfants du Pôle d'Enseignement Artistique se produiront pour l'audition de Noël le **mardi 17 décembre à 18h30 au centre socioculturel André Malraux**. Entrée gratuite.

Nuit des Conservatoires

Elle aura lieu le vendredi 31 janvier en soirée au Pôle d'Enseignement Artistique. Les visiteurs pourront déambuler dans une ambiance nocturne, ponctuée de pauses musicales. Entrée gratuite.

Halloween au musée

Le mercredi 30 octobre, une animation «Halloween» était proposée aux enfants au Pôle de la Porcelaine.
À travers un jeu de piste, les jeunes participants, tous costumés, ont découvert les différentes pièces exposées dans le musée. Puis ils ont participé à un atelier de peinture sur porcelaine.

Actualités de la bibliothèque

Des heures musicales auront lieu à la bibliothèque à l'occasion des fêtes de fin d'année, l'après-midi du 18 décembre. Ouvert à tous.

Jusqu'au 21 décembre, une exposition des carnets de voyages de Jean-Paul ROUSSEAU, artiste mehunois, est à découvrir à la bibliothèque municipale Alain-Fournier.

Les visiteurs pourront également profiter des jeux de société mis à disposition sur place jusqu'à fin janvier.

De nouveaux ouvrages sont à découvrir :

- **Houris** de Kamel DAOUD (Prix Goncourt)
- **Jacaranda** de Gaël FAYE (Prix Renaudot)
- **Le rêve du jaguar** de Miguel BONNEFOY (Prix Femina et Grand Prix de l'Académie Française)
- **Les guerriers de l'hiver** par Olivier NOREK (Prix Jean Giono)
- **L'impossible retour** de Amélie NOTHOMB
- **Tenir debout** de Mélissa DA COSTA
- **Tata** de Valérie PERRIN
- **Jour de ressac** de Maylis DE KÉRANGAL
- **Madelaine avant l'aube** de Sandrine COLLETTE
- **L'ultime avertissement** de Nicolas BEUGLET
- **Le palais de l'infortune** de Donna LEON
- **Docteur Mouche** de Gilbert BORDES
- **La ferveur** de Éric LE NABOUR

Nouveau service municipal

Au 1er juillet, un service a été créé pour être l'interlocuteur privilégié des associations dans toutes leurs démarches.

Il répond aux demandes, assure le suivi des dossiers et la coordination avec les autres services municipaux :
- réservation des salles et structures municipales
- prêt de matériel
- débits de boissons temporaires
- occupation du domaine public
- subventions...

Ce service, situé au premier étage de la mairie, est accessible aux horaires d'ouverture habituels.

Contact :
02 48 57 02 03
nathalie.audry@ville-mehun-sur-yevre.fr

Marathon pour tous

Deux Mehunois ont participé cet été au «Marathon pour tous» organisé à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris 2024 :

- Nicole HUBERT, adjointe au maire, a participé à l'épreuve des 10km

- Julien DAZA, salarié de l'entreprise Pillivuyt et sapeur-pompier volontaire à la caserne de Mehun a, quant à lui, participé à l'épreuve de marathon en terminant à la 8 630ème place sur les 17 390 finishers. Ce dernier, passionné de trails a également tenté l'ascension du Mont Blanc en septembre dernier.

Un champion de France au Cercle Pongiste

Après une longue saison commencée en août 2023 par le tournoi international « Euro Mini Champ's » en Alsace, Tom COLIN, jeune licencié du Cercle Pongiste Mehunois, a terminé en beauté en réalisant un immense exploit pour lui, pour son club et pour le département du Cher.

En effet, fin juin, il a décroché le titre de CHAMPION de FRANCE par classement H15 en tennis de table.

Félicitations à Tom pour cette performance !

Distinction pour le Mehun Badminton

Le club de badminton a obtenu, pour la première fois depuis sa création, le label une étoile de «l'École Française de Badminton (EFB)» pour la saison 2024/2025.

Cette distinction, attribuée par la Fédération Française de Badminton, met en valeur les structures qui s'engagent à respecter la charte assurant la qualité de l'accueil et la formation des jeunes licenciés.

Remise de chèque au Secours Catholique et Mehun Solidarité

Le 14 juin a eu lieu, salle Maurice Genevoix, un concert « 100 ans de chansons françaises » organisé et interprété par Michel CHOLLET, Bernadette CRACCO et Jean-Baptiste COURTOIS. Les 120 spectateurs ont pu écouter et apprécier des reprises de chansons célèbres lors d'une soirée conviviale. À cette occasion, 660€ ont été récoltés et remis par moitié à deux associations caritatives mehunoises : le Secours Catholique et Mehun Solidarité. Une belle somme qui permettra de soutenir les nombreuses actions des bénévoles de ces associations.

Récompense pour le Judo Club

Cet été, le Judo Club Mehun a été labellisé «Bronze» par la Fédération Française de Judo. Cette distinction, jamais obtenue par le club, le récompense pour son engagement dans :

- la diversité des activités proposées
- la qualité de l'enseignement et les qualifications des enseignants
- les résultats sportifs et sa participation aux événements judo dans la région et le département
- l'implication des dirigeants dans le projet associatif...

Seuls trois clubs ont reçu ce label parmi les 29 que compte le département du Cher. Cette récompense est donc le fruit d'un investissement important de la part de l'ensemble des membres de cette association sportive mehunoise qui permet à ses 111 licenciés de pratiquer le judo dans un club reconnu pour ses qualités éducatives et sportives !

Jumelage

Le week-end des 4, 5 et 6 octobre, les pompiers de Mehun ont accueilli leurs homologues de Murg.

À l'invitation de l'Amicale des pompiers de Mehun, une délégation de sept pompiers de Murg est arrivée à Mehun, le vendredi en soirée.

Ils ont été accueillis à la caserne par Uldoric GUILLAUMIN, président de l'Amicale, Hervé FAUCHERE, chef du groupement, Philippe HUBERT, président du Comité de jumelage et Jean-Louis SALAK, maire de Mehun.

Chacun a rappelé l'importance de ces rencontres qui durent depuis 40 ans et qui permettent de renforcer les liens d'amitié qui unissent les deux villes.

Marcus DÖBELE, chef du centre des pompiers de Murg, a dit tout son bonheur d'être à Mehun où l'accueil est toujours aussi chaleureux.

Ce week-end a été l'occasion d'échanger sur les pratiques professionnelles de chacun et aussi de découvrir la région dans la plus grande convivialité.

Les invités de Murg étaient hébergés dans les familles de pompiers mehunois.

MEHUN-SUR-YÈVRE

AFMTÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR

29&30 NOVEMBRE 2024

SAMEDI 30 NOVEMBRE

9H00-12H30

PLACE PILLIVUYT

En cas d'intempéries, rendez-vous à l'Espace Maurice Genevoix

- **Vente de cartes postales et marque-pages décorés**
  par l'Amicale Marcel Pagnol
- **Vente de couronnes de Noël, sujets en crochet**
  par le Comité des Fêtes Mehunois
- **Vente d'aliments pour chien et initiation canine**
  par ECATY
- **Vente de revues historiques**
  par le GHAMY
- **Tombola**
  avec lots en patchwork
  par Jacqueline AUDEJEAN
- **Tombola**
  par l'Office Municipal des Sports
- **Vente de galettes, brioches, gâteaux chouquettes, vin chaud, café**
  par l'Office Municipal des Sports et la Municipalité
- **Randonnée pédestre,**
  départ 9h place Pillivuyt
  par la RAMY
- **Vente de gâteaux**
  par les Scouts de Vierzon
- **Vente de gâteaux et parcours sportifs**
  enfants et adultes
  par le Sport pour Tous
- **Vente de planches à découper le pain**
  par l'Yèvre de Mer Plongée

VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS MEHUN-sur-YÈVRE

MAIS AUSSI :

- **Tombola**
  par l'Amicale de Somme
- **Don de la recette de la buvette d'un match**
  par le Basket Club Mehunois
- **Organisation d'un tournoi en interne**
  le 20 décembre
  par le Cercle Pongiste Mehunois
- **Concert, samedi 7 décembre**
  à 20h au centre socioculturel André Malraux
  par l'Harmonie de Mehun
- **Vente de calendriers**
  (1€ reversé par calendrier vendu)
  par le Judo Club Mehun
- **Vente de galettes**
  à la fin des entraînements au Dojo Municipal
  par le Karaté Mehunois
- **Vente de chouquettes, vendredi 29 novembre**
  de 9h à 12h dans la galerie d'Intermarché
  par le Lions Club de Mehun
- **Vente de grilles de tombola à la fin des entraînements au Gymnase P. de Coubertin**
  par le Mehun Badminton
- **Défi gym parents/enfants et vente de gâteaux, le 7 décembre au gymnase Naveau**
  par la Mehunoise Vigilante
- **Don de la recette**
  de la buvette d'un match
  par l'Olympique Mehun Handball
- **Tombola**
  par le Tennis Club Mehunois
- **Corrida des Dormeux - Don de 1€ par participant, samedi 21 décembre**
  départ à 19h15 sous la Porte de l'Horloge
  par le VVF Athlé

Mehun sur Yèvre

Place du Général Leclerc

Marché de Noël 2024

Producteurs & Artisans Locaux

Samedi 21 Décembre 16h - 21h

Dimanche 22 Décembre 10h - 18h

Avec la présence du Père Noël et de ses Lutins

Tartiflette, vin chaud, et châtaignes grillées.

Comité des Fêtes Mehunois

Pour tous renseignements ou réservations :

07.69.95.02.64. ou comitedesfetesmehunois@gmail.com

Flashez le QR code pour vous inscrire en ligne

NOVEMBRE

23 novembre > 21 décembre
Exposition «La lumière de la forêt»
Par Jean-Paul ROUSSEAU, artiste mehunois
Bibliothèque municipale Alain-Fournier

29 novembre - 17h45
Lancement des illuminations
Place Pillivuyt

30 novembre - 9h >12h30
Téléthon
Place Pillivuyt
AFMTÉLÉTHON INNOVER POUR GUÉRIR 29-30 NOVEMBRE 2024

DÉCEMBRE

03 décembre - 18h30
Atelier
«Université Citoyenne de l'eau»
par Bourges Plus
Espace Maurice Genevoix
Sur inscription : 02 48 57 06 10

04 décembre
Formation aux gestes de premiers secours enfants et nourrissons
par la CPTS Berry Vierzon Sologne
Sur inscription : formation@cptsbvs.fr

05 décembre - 16h
Journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie
par la municipalité et l'Entente AC & VG
Place Claude Debussy

07 décembre - 20h
Concert Téléthon
par l'Harmonie municipale, la chorale Voca'song et l'Orchestre Cadet du Conservatoire de Mehun
Centre socioculturel André Malraux

07 décembre - 10h>12h / 14h>18h
Samedi de la Création
par l'Atelier de l'Olivier, artisan d'art mehunois
106 rue Jeanne d'Arc

07 décembre - 08h30 > 12h30
Marché de producteurs locaux
Place du 14 juillet

08 décembre - 14h
Loto
par l'Entente Mehunoise des Anciens Combattants et Veuves de Guerre
Centre socioculturel André Malraux

10 décembre - 18h30
Conseil municipal
Salle du conseil

12 décembre - 12h
Repas de l'Amicale des Anciens
Centre socioculturel André Malraux

17 décembre - 18h30
Audition de Noël
par les élèves du Pôle d'Enseignement Artistique
Centre socioculturel André Malraux

18 décembre - après-midi
Heures musicales
par les élèves du Conservatoire de Mehun
Bibliothèque municipale Alain-Fournier

19 décembre - 12h
Repas dansant
par l'Entente Mehunoise des Anciens Combattants et Veuves de Guerre
Centre socioculturel André Malraux

21 décembre - 19h15
Corrida des Dormeux
par le VVF Athlé
Départ sous la Porte de l'Horloge

21 décembre - 16h >21h
22 décembre - 10h > 18h
Marché de Noël
par le Comité des Fêtes
Place du Général Leclerc

27 décembre - 14h30 >18h30
Collecte de sang
par l'association pour le don de sang bénévole
Centre socioculturel André Malraux

31 décembre - 20h
Réveillon 2025
par le Comité des fêtes
sur inscription
sous réserve de places disponibles
Centre socioculturel André Malraux

JANVIER

04 janvier - 19h
05 janvier - 14h
Rifles
par le Judo Club Mehun
Centre socioculturel André Malraux

08 janvier - Matin
Stand d'information sur les services de transports AggloBus
Place du Général Leclerc

10 janvier - 20h
Loto
par l'Amicale Marcel Pagnol
Centre socioculturel André Malraux

16 janvier - 14h
Galette et assemblée générale de l'Amicale des Anciens
Centre socioculturel André Malraux

18 janvier - 19h
Soirée Bavaroise
par l'Harmonie municipale
sur inscription
sous réserve de places disponibles
Centre socioculturel André Malraux

28 janvier - 18h30
Conseil municipal
Salle du Conseil

30 janvier - 19h
Vœux à la population
par la municipalité
Centre socioculturel André Malraux

31 janvier
Nuit des Conservatoires
par le Pôle d'Enseignement Artistique
Pôle d'Enseignement Artistique

FÉVRIER

01 février - 08h30 > 12h30
Marché de producteurs locaux
Place du 14 juillet

01 février - 19h
Loto
par la Mehunoise Vigilante
Centre socioculturel André Malraux

05 février - 18h
Audition de clarinettes
par le Conservatoire de Mehun
Espace Maurice Genevoix

08 février - 19h
09 février - 14h
Rifles
par le Basket Club Mehunois
Centre socioculturel André Malraux

13 février - 14h
Goûter de l'Amicale des Anciens
Centre socioculturel André Malraux

15 février - 20h
Soirée carnaval
par le Comité des fêtes
sur inscription
sous réserve de places disponibles
Centre socioculturel André Malraux

22 février - 20h
Rifles
par le Cercle Pongiste Mehunois
Centre socioculturel André Malraux

25 février - 14h30 >18h30
Collecte de sang
par l'association pour le don de sang bénévole
Centre socioculturel André Malraux

28 février - 14h > 19h
Bourse aux livres
par Encouragement du Dévouement Mehun - Val d'Yèvre
Centre socioculturel André Malraux

MARS

01 mars - 08h30 > 12h30
Marché de producteurs locaux
Place du 14 juillet

01 > 02 mars - 9h > 18h
Bourse aux livres
par Encouragement du Dévouement Mehun - Val d'Yèvre
Centre socioculturel André Malraux

4 mars - 18h30
Conseil municipal
Salle du Conseil

07 mars - 19h
Concert des Familles
par le Conservatoire de Mehun
Espace Maurice Genevoix

08 mars - 19h30
Rifles
par l'Amicale des Culottes Courtes
Centre socioculturel André Malraux

13 mars - 14h
Goûter de l'Amicale des Anciens
Centre socioculturel André Malraux

19 mars - 18h
Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
par la Municipalité et l'entente AC et VG
Cimetière

29 mars - 20h
Concert de Printemps
par l'Harmonie municipale de Mehun
Centre socioculturel André Malraux

AVRIL

05 avril - 08h30 > 12h30
Marché de producteurs locaux
Place du 14 juillet

8 avril - 18h30
Conseil municipal
Salle du Conseil

10 avril - 14h
Goûter de l'Amicale des Anciens
Centre socioculturel André Malraux

12 avril - 20h
Soirée «Années 80»
par le Comité des fêtes
sur inscription
sous réserve de places disponibles
Centre socioculturel André Malraux

20 avril - 15h30
Chasse aux œufs
par la Municipalité et le Comité des Fêtes
Jardins du Duc Jean de Berry

23 avril - 14h30 >18h30
Collecte de sang
par l'association pour le don de sang bénévole
Centre socioculturel André Malraux

26 & 27 avril - 15h
Carnaval Vénitien
par Il Gruppo di Venezia
Départ du défilé centre socioculturel André Malraux

Les informations de l'agenda peuvent être susceptibles de modifications une fois le magazine publié.
Consultez l'agenda complet et à jour sur le site de la ville.

Contact Presse
Pour les demandes de parution dans le Berry Républicain, contacter le correspondant presse :
Norberto CARCI
06 07 34 41 57
norberto.berrypresse@orange.fr

Restauration d'une œuvre de la collégiale Notre-Dame

«Jeanne d'Arc en prière, offrant son épée à la Vierge»

Notre église conserve des œuvres très diverses, dont certaines sont inscrites à l'inventaire des Monuments Historiques au titre des objets remarquables.

C'est le cas pour le grand tableau qui orne le mur de fermeture d'une ancienne chapelle gothique, face à l'entrée latérale de l'édifice. Le tableau évoque Jeanne d'Arc, entourée d'une cour nombreuse et princière, qui se recueille devant la statue de la Vierge. La scène se déroule au pied de l'église et devant le château-résidence de Mehun. Support de prière pour les uns, rappel historique du passage de l'héroïne dans la cité pour les autres, cette œuvre monumentale de plus de quatre mètres de haut reste magistrale à plus d'un titre : thème, technique, style.

C'est une toile de lin relativement épaisse qui était, avant l'incendie de l'église en 1910, marouflée (collée) directement sur le plâtre du mur. Cette technique permet d'évoquer une peinture murale et se pratique généralement pour de grands formats.

L'artiste exécutant est le cartonnier vitrailliste Henri GRANDIN. Il est l'auteur de nombreuses représentations religieuses monumentales qui ornent les églises du Val de Loire. Il travaille régulièrement au sein de l'atelier du maître verrier LOBIN de Tours et est l'ami de Georges DARCY, un architecte des Monuments Historiques. Il s'inspire de la reconstitution que ce dernier avait réalisée du château de Mehun pour peindre cette scène d'hommage à Jeanne d'Arc et évoquer la cité médiévale. L'aspect troubadourien du rendu est encore accentué par son style aux aplats soulignés et ajustés d'un trait brun limitatif.

Sauver une toile exceptionnelle

Le temps passant, nous devons maintenant à ce tableau beaucoup de soins et lui rendre sa luminosité originelle.

En effet, depuis son arrachage in-extrémiste du mur lors de l'incendie, il a été bien mal consolidé et provisoirement fixé sur un châssis peu adapté à sa grandeur. Sur le revers, il subsiste des plâtras qui engendrent des déformations, le flottement de la toile a entraîné des usures, des repeints malheureux ont dénaturé les couleurs, la rouille des semences de fixations a entaillé le pourtour et des déchirures mettent véritablement en danger la conservation de l'œuvre.

La restauration du tableau de Jeanne d'Arc participe au vaste programme de conservation des œuvres de la collégiale, dont le «Christ en Croix» de Jean BOUCHER et les «Fiançailles Mystiques de Jeanne de France» ont été les deux premières pièces sauvegardées.

En reconnaissance pour cet artiste souvent oublié, en souvenir et par respect pour Jeanne d'Arc qui a reçu ses lettres de noblesse dans notre cité, il convient maintenant de sauver cette toile monumentale. Écho à notre histoire locale et nationale, reflet d'une époque et des considérations pour notre patrimoine à la fin du XIXe siècle, cette œuvre doit redevenir un pôle de lumière au cœur de la collégiale.

Le travail engagé pour près de 45 000€ va se poursuivre pendant de longs mois dans l'atelier de Florence CARLY (enlèvement des plâtras du revers, restauration de la couche picturale, réintégration des manques, nouveau châssis, etc.).

La ville de Mehun est porteuse de cette restauration sur les recommandations et le suivi scientifique du Service régional des Monuments Historiques, avec le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre – Val de Loire.

Devant l'importance des travaux, d'autres partenaires sont associés à ce projet d'envergure :

- la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français en association avec le mécénat de la Fondation Michelin
- la Fondation du Crédit Agricole Centre – Val de Loire
- **la Fondation du Patrimoine, auprès de laquelle vous pouvez apporter votre contribution au titre d'une souscription publique défiscalisée.**

Agir ensemble POUR UN AVENIR DURABLE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Nous connaissons tous depuis maintenant deux années des augmentations du coût de l'énergie qui ont rapidement atteint des sommets tels que nos budgets, personnels et municipaux, en souffrent fortement. La situation nationale avec la dette abyssale de l'Etat à rembourser, les tensions au Moyen-Orient et en Ukraine, les élections américaines laissent planer des doutes sur un retour à la normale de ces coûts énergétiques.

Il nous faut aller vers plus d'indépendance et remplacer progressivement les solutions actuelles, gaz, fioul et électricité par d'autres procédés plus vertueux et surtout facteurs d'économies importantes.

À Mehun, deux projets de parcs photovoltaïques municipaux sont en cours de réalisation, un à Somme devant être mis en service début 2025 et l'autre situé à côté de l'entreprise Nexans dont les travaux commenceront l'année prochaine. Un troisième, privé, de type agrivoltaïque est en cours de montage.

Ces centrales nous génèreront des recettes supplémentaires par le biais des loyers, de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entrerpises de Réseaux) et de la taxe foncière.

Des panneaux seront installés sur la toiture de notre centre technique permettant la revente et l'autoconsommation d'énergies. D'autres bâtiments municipaux ont été retenus pour accueillir ce type d'installations.

Une autre étude, celle-ci orientée sur la géothermie avec pompe à chaleur, débutera l'année prochaine concernant la piscine, le gymnase Naveau et le Centre de Loisirs.

C'est en investissant dans de tels procédés que nous, élus, réussirons à contenir les dépenses de fonctionnement dans un contexte très contraignant financièrement.

Jean-Louis SALAK, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Elvire CLEMENT, Christian GATTEFIN, Nicole HUBERT, Alain BLIAUT, Annie VAN DE WALLE, Bruno MEUNIER, Sophie BROSSIER, Fabienne THIAULT, Pedro DA ROCHA, Annie HOUARD, Christophe GRANGETAS, Stéphanie BUREAU, Patrick BOUCHONNET, Patricia PIGEAT, Denis BAUGÉ, Véronique FERNANDES, Michel PATIN, Yasmine LEFEBVRE, Erick GEIGER, Maryse MARGUERITAT, Nicolas KOCH

Mehun-sur-Yèvre, c'est VOUS !

Le groupe «Mehun-sur-Yèvre, c'est vous ! » n'a pas exercé son droit d'expression.

Fermeture des services municipaux

L'espace loisirs municipal sera fermé du 23 décembre au 3 janvier inclus. Le secrétariat sera ouvert aux horaires habituels : lundi 23 décembre, mardi 24 décembre, jeudi 2 janvier et vendredi 3 janvier.

La bibliothèque municipale sera fermée du samedi 21 décembre à 13h au jeudi 2 janvier. Réouverture le vendredi 3 janvier à 15h.

Animations de Noël

Chez vos commerçants

Du 1er au 24 décembre

Calendrier de l'Avent

Découvrez chaque jour de nouvelles offres !

VILLE DE MEHUN SUR YEVRE